

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 SEPTEMBRE 2018

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice 15 Présents : 13 Votants : 13 Absents : 2 Pouvoirs :	L'AN DEUX MIL DIX-HUIT le 12 septembre à 20 h le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD Date de convocation : 7 septembre 2018
<i>Présents</i>	BARBIER Nicolas, CLAVEL Patrick, COCHET Paul, DUPENT Véronique, FRANCILLARD Pierre, LAZZARONI Marielle, LOYON Viviane, PACLET Corinne, PERCEVEAUX Michèle, PERNOUD Nicole, SAINT-MARCEL David, TIPREZ Christophe
<i>Absents :</i>	BECHET Franck, MICHEA Sylvie
<i>Pouvoirs :</i>	

Monsieur Pierre FRANCILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

I – DESIGNATION DU MANDATAIRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES D'ALBY-SUR-CHERAN ET DE CHAINAZ-LES-FRASSES - DESIGNATION D'UN MANDATAIRE

Après un contrat de 3 ans avec la société LEZTROY, la commune d'Héry sur Alby a dû remettre en concurrence le marché des repas servis auprès du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée soit pour septembre 2018. Les communes d'Alby sur Chéran et de Chainaz les Frasses ont le même prestataire et doivent également engager une démarche de consultation. Un groupement de commandes a donc été créé et la commune d'Alby sur Chéran a été désignée coordonnateur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec les communes d'Alby sur Chéran et de Chainaz les Frasses pour le marché public de restauration scolaire

II – DONNER A BAIL LE LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU-DESSUS DE LA MAIRIE ET PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX SUR LE 1^{ER} LOYER DE MR DALLA-ZUANNA

En juin le conseil municipal a mis le logement communal à la disposition de Mme MARIN-BERTIN, cette dernière s'est rétractée.

Un projet de contrat de bail à conclure avec Mr DALLA-ZUANNA est envisagé.

Mr le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune est propriétaire d'un logement situé chemin des écoliers au-dessus de la mairie. Ce logement d'une surface de 61 m² environ situé au 1^{er} étage se compose de deux chambres, une salle de bain, un couloir, une entrée, une pièce à vivre avec cuisine et d'un garage.

Ce logement, qui respecte les normes actuelles d'habitabilité, se trouve vacant.

Il propose de décider de donner ce logement à bail à Mr DALLA-ZUANNA, exerçant actuellement les fonctions de régisseur chez GM EVENT. Les principales dispositions du bail, qui recueillent l'accord du futur locataire, seraient les suivantes : durée de 6 ans, loyer mensuel initial de 516 € auquel s'ajoute une provision pour charges de 35,09 €, indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL) du 1^{er} trimestre 2018, dépôt de garantie fixé à 516 €.

Des travaux sont à prévoir dans le logement. Mr DALLA-ZUANNA propose de s'en occuper. Il est proposé de lui accorder une remise sur une mensualité de loyer.

Le Conseil Municipal annule la délibération n° D2018_22 à l'unanimité et donne à bail le logement sis chemin des écoliers à Héry-sur-Alby propriété de la commune, à Mr DALLA-ZUANNA, exerçant actuellement les fonctions de régisseur aux conditions présentées ci-dessus.

Mr DALLA-ZUANNA bénéficiera d'une remise de 250,00 € (deux cent cinquante euros) sur un mois de loyer après réalisation des travaux, le matériel restant à la charge de la mairie.

Les recettes ainsi obtenues seront inscrites au budget.

III – CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN « HAMEAU DE LIAUDY »

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de sécurisation du Hameau de Liaudy sur la RD 63 vont avoir lieu.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 340 622,46 € TTC, dont 46 346 €HT pour le revêtement de la chaussée de la RD 63, qui ouvre droit à une participation financière d'un montant de 27 808 €.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien proposée par le Département.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien proposée par le Département et autorise Monsieur le Maire à la signer et à assurer le bon déroulement de cette opération.

IV – DIVERS

1° - Rentrée scolaire

Ecole primaire Simone VEIL

La rentrée 2018 s'est bien passée. La baisse des effectifs a entraîné une suppression de classe.

Ecole maternelle Cusy/Héry/Chainaz

Les travaux entrepris ont été stoppés car l'architecte responsable du dossier a abandonné. Un nouvel architecte est arrivé avec de nouvelles idées. Un nouveau projet a été présenté. Un chiffrage est attendu et le projet devrait être finalisé courant printemps 2020.

2° - Mutualisation des services/communes nouvelles

Monsieur le Maire rapporte que les 11 communes du canton se sont retrouvées pour aborder le problème de la mutualisation des services et des communes nouvelles.

Peu de communes étaient représentées, Saint-Félix, Mûres, Chainaz les Frasses et Héry sur Alby seulement.

La démarche de mutualiser n'est pas contradictoire avec celle des communes nouvelles, par contre pour Mr le Maire elle est préparatoire. Le périmètre est important en terme d'identité géographique.

La pertinence doit être aussi financière. Enfin, en se regroupant on peut voir de développer des services de proximité (centre de loisirs) en stabilisant les coûts de fonctionnement de nos communes.

Monsieur le Maire pense que la mutualisation pourrait être une première étape en vue de la création d'une commune nouvelle. Cet axe semble être celui prôné par les syndicats. La mutualisation pourrait être un frein.

Un tour de table est réalisé. Il en ressort la nécessité de ne pas se précipiter et de faire attention. Prendre en main cette nouvelle étape et ne pas se retrouver contraint de passer en communes nouvelles alors que d'autres pensent que les choses se feront naturellement.

Un certain pessimisme se manifeste parmi certains élus qui trouvent que les choses n'avancent pas vite car il n'y a personne pour fédérer.

Il pourrait y avoir une commune nouvelle sur la rive gauche et une autre sur la rive droite afin d'utiliser la complémentarité.

Une réunion entre élus de la rive gauche pourrait avoir lieu. Une rencontre avec des élus ayant déjà connu l'aventure de la commune nouvelle pourrait être organisée.

La séance est levée à 10h30.

Fait à Héry sur Alby,
Le 28 septembre 2018
Le Maire,
J. ARCHINARD